

Rapport final : CYTISE III – Recherche ponctuelle sur l'actualisation du logiciel CYTISE

Luc Dal, Thierry Eggerickx et Jean-Paul Sanderson
(GÉDAP-UCL)

Réf. CPDT/Réserve/GG/fl

26 septembre 2003

Les objectifs de la présente convention étaient :

- d'assurer la mise à jour des données démographiques provenant du Registre National, via l'Institut national de Statistique ; (01/01/01 et 01/01/02)
- de compléter la base de données par quelques séries statistiques extra-démographiques ;
- de permettre l'édition d'agrégats de communes et de les conserver de manière permanente.

1. La mise à jour des données du Registre National

Pour les raisons évoquées dans le précédent rapport, l'Institut national de Statistique n'a pas été en mesure de nous délivrer les bases de données requises avant la mi-juin 2003. Celles-ci concernent les informations démographiques (modules Population-Ménages-Migrations) contenues dans le logiciel CYTISE, soit plus de 75 % de l'ensemble des données. Désormais, CYTISE propose une mise à jour de ces informations démographiques aux 1^{er} janvier 2001 et 2002 (précédemment 1^{er} janvier 2000). Toutes les informations ont été validées par l'équipe du GÉDAP et l'ensemble des indicateurs, tableaux, graphiques et cartes, adaptés en ce sens. Ces données démographiques, extraites du Registre National couvrent une période d'observation de 11 années, du 1^{er} janvier 1991 au 1^{er} janvier 2002.

2. D'autres variables démographiques et extra-démographiques

Par rapport à la version précédente de CYTISE (II), nous avons ajouté un certain nombre de nouvelles variables.

- Le module « ménages » a été enrichi de trois nouvelles variables :
 - la répartition des individus selon l'âge et la taille du ménage ;
 - l'âge du chef de ménage selon le type de ménage
 - l'âge du chef de ménage selon la taille du ménage

Ainsi, par exemple, il est désormais possible de comparer, entre les communes, la structure par âge des individus vivant dans des ménages monoparentaux, en cohabitation ou de manière isolées.

- Les revenus de la population de 1978 à 2000 ont été ajoutés. Outre les revenus moyen et médian, les tableau et graphique correspondants proposent également une ventilation par tranche de revenus.

- Un ensemble de données relatives aux transactions immobilières (nombre de transactions, prix de vente des maisons, des appartements, des terrains à bâtir...), pour les années 1978 à 2000.
- Une série de variables relatives au logement, issues de l'enquête socio-économique du 1^{er} octobre 2001. Plus précisément, il s'agit de l'ancienneté des logements, des principales commodités (chauffage central, ordinateur individuel, connexion internet, présence d'un jardin, d'un garage et d'au moins une salle de bain), de la superficie des logements, du nombre de chambre, du statut d'occupation et du type de logements. Ces données sur les logements constituent, à ce jour, les seules informations disponibles en provenance de l'Enquête Socio-Economique de 2001. CYTISE permet donc, pour chaque unité d'observation, une comparaison des variables logements entre le recensement de 1991 et l'Enquête Socio-Economique de 2001. Néanmoins, nous tenons à mettre en garde l'utilisateur quant à la pertinence de telles comparaisons, compte tenu du niveau de fiabilité différent, selon nous, des informations fournies par ces deux opérations de collecte de données. On en veut pour preuve, les proportions très différentes, pour une même commune et une même variable, des inconnus ou de la catégorie « non spécifié ».
- CYTISE III propose un module « Environnement » qui se compose de deux types de variables :
 - La qualité de l'air, pour laquelle, nous considérons trois indices provenant de l'Atlas de l'air de Wallonie (1998) réalisé par la Direction générale des Ressources naturelles et de l'environnement (Région Wallonne).

- Les émissions acides (dioxyde de soufre, oxyde d'azote, ammoniac) ont des impacts sur la santé, l'acidification des eaux et des sols, le dépérissement forestier, la dégradation des bâtiments. Les principales industries et les centrales électriques sont responsables de 80 % des émissions de dioxyde de soufre. Celles-ci contribuent à la formation des pluies acides et aggravent chez l'homme les maladies respiratoires et cardio-vasculaires. Le trafic routier est responsable, quant à lui, d'une bonne part des émissions d'oxyde d'azote.
- Les émissions des composés organiques volatils non méthaniques sont principalement causées par le transport routier et l'utilisation de solvants.
- Les émissions de particules en suspension sont essentiellement liées aux industries, au chauffage des bâtiments et à la circulation automobile. Il s'agit pour l'essentiel des fumées noires qui peuvent avoir des effets négatifs sur l'évolution des maladies respiratoires et cardio-vasculaires.

- Les statistiques d'occupation du sol, mises à jour au 1^{er} janvier 2002.

3. L'édition d'agrégat de communes

La version précédente de CYTISE présentait un ensemble de données socio-démographiques pour toutes les communes wallonnes, les arrondissements, les provinces, les 3 régions du pays et le Royaume. CYTISE III ajoute les agrégats de communes selon la typologie des régions urbaines proposées par l'Institut national de Statistique en 1996¹. Selon celle-ci, la Wallonie se compose de 7 grandes régions urbaines, avec, d'est en ouest, celles de Verviers, de Liège, de Namur, de Charleroi, de La Louvière, de Mons et de Tournai. Ces régions urbaines représentent les principales zones de concentration de la population, des activités économiques et de la vie socioculturelle de la région. Ces régions urbaines ont été délimitées sur base d'un certain nombre de critères clés. Ceux-ci concernent des domaines aussi variés que le logement, le revenu, la population active, la croissance démographique, la densité de

¹ VAN DER HAEGEN H., VAN HECKE E., JUCHTMANS G., (1996), «Les régions urbaines belges en 1991», *Etudes Statistiques*, n°104, Institut National de Statistique, Bruxelles.

peuplement, le mouvement pendulaire... Chaque région urbaine comprend plusieurs éléments que nous avons distingué : le centre urbain, les autres communes de l'agglomération, les communes de banlieue et les communes constituant la «zone résidentielle des migrants alternants». Le centre urbain et les autres communes de l'agglomération constituent l'agglomération urbaine alors que les communes de banlieue et de la zone résidentielle des migrants alternants représentent l'espace périurbain.

On notera que le Brabant Wallon fait partie de la banlieue et de la zone périurbaine de Bruxelles. Enfin, il existe un groupe de communes «résiduelles» qui ne sont pas polarisées par un centre urbain important. Parmi ces communes figurent des petites villes telles que Huy, Arlon, Dinant, Ciney ou encore Rochefort. Celles-ci ont été identifiées sur base de la typologie élaborée par l'Atlas de Belgique², et elles correspondent pour la plupart aux «centre de 2^{ème} niveau ou villes locales - petites villes». Les autres communes, n'appartenant pas à ce groupe de petites villes, ont été qualifiées de «rurales».

De plus, le module d'édition d'agrégats permet à l'utilisateur de définir ses propres ensembles de communes de manière permanente. Ces nouveaux agrégats apparaissent dans la liste des entités spatiales à choisir. Il est possible de créer un nouvel agrégat, de modifier ou de supprimer un agrégat existant aisément grâce aux choix proposés dans le dialogue suivant.

